

Audiences publiques portant sur
*Les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et
l'intégrité biologique du parc national du Mont-Orford*
tenues à Orford du 13 au 15 décembre 2004

**Compléments d'information sur les répercussions potentielles
d'un éclairage des pistes de ski alpin sur la faune environnante**

Pierre Demers, biologiste

Direction de l'aménagement de la faune de l'Estrie
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Sherbrooke
16 décembre 2004

Compléments d'information sur les répercussions potentielles d'un éclairage des pistes de ski alpin sur la faune environnante

Mise en situation

Dans le cadre de la première partie des audiences publiques portant sur *Les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité biologique du parc national du Mont-Orford* tenues à Orford les 13, 14 et 15 décembre 2004, la Commission a demandé à être informée en complément des éléments de réponse apportés, à la séance tenue en après-midi le 15 décembre, à une question d'un intervenant sur les répercussions réelles ou potentielles que pourraient représenter l'éclairage des pistes de ski afin de permettre cette activité en soirée.

Le présent document n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un sommaire d'interprétation.

Démarches

Une consultation interne à la Direction de l'aménagement de la faune et auprès d'autres régions n'a pas permis d'obtenir des informations précises sur les impacts réels ou potentiels que pourrait représenter l'éclairage d'une portion ou de l'ensemble du secteur de ski alpin en période hivernale. Bien qu'il soit possible de spéculer sur les répercussions directes (impacts immédiats de l'éclairage des portions riveraines des pistes sur les activités nocturnes des espèces entièrement ou partiellement lucifuges) et indirectes (modifications des habitudes de vie et de déplacements de ces mêmes espèces, d'espèces occupant des territoires environnants ou d'espèces prédatrices) très peu d'observations sur le terrain permettent de documenter adéquatement cette situation.

Données répertoriées

Aucune donnée pertinente concernant l'occurrence d'espèces à statut particulier et, de surcroît, pouvant présenter un aspect préoccupant en période hivernale sur cette portion de territoire, ne figure sur les répertoires cartographiques que nous possédons. D'autre part, des inventaires aériens du gros gibier menés dans la région localisent une importante aire de confinement du cerf de Virginie dans la portion centrale du parc national du Mont-Orford. Toutefois, les caractéristiques forestières (peuplements de feuillus et peuplements mélangés à dominance de feuillus) ainsi que l'importante épaisseur de neige au sol à cette altitude et dans ce type de couvert forestier ne favorisent pas le séjour des cerfs en période de confinement hivernal. Seuls les orignaux parviennent, dans ces conditions, à s'y déplacer. Ainsi, quelques îlots forestiers situés en altitude abritent irrégulièrement quelques orignaux durant l'hiver.

Aspects fauniques

Les conditions hivernales sont limitantes pour la plupart des espèces fauniques, en particulier les mammifères habitant les forêts composées de peuplements de feuillus. L'hiver, les habitudes de vie de plusieurs espèces les confinent à des terriers durant de longues périodes ou restreignent leur déplacement et leur liberté de mouvement en raison principalement de l'épaisseur de neige. La plupart des espèces préféreront les secteurs où les conditions de neige et de froid sont plus clémentes (peuplements de résineux ou peuplements mélangés à dominance de résineux souvent localisés en fond de vallées où dans des secteurs confinés). Les amphibiens et reptiles sont en hibernation. Quelques espèces d'oiseaux résidants et hivernants occupent, en faible densité, le territoire. Parmi celles-ci, les rapaces nocturnes pourraient être dérangés par un éclairage des pistes et des bordures forestières. Toutefois, leur présence dans le parc et dans son environnement immédiat n'est pas documentée de façon précise.

Compléments d'information sur les répercussions potentielles d'un éclairage des pistes de ski alpin sur la faune environnante

2.

Par exemple, le grand-duc d'Amérique, rapace nocturne présent dans tout le Sud du Québec a été recensé dans le secteur du parc. Cet oiseau, peu sociable, possède un domaine vital relativement variable 0,7 à 2,6 kilomètres carrés (*Atlas des oiseaux nicheurs du Québec*, page 590) et chasse dans les milieux ouverts et les portions forestières dégagées. Les pistes de ski constituent-elles des aires de chasse pour ce prédateur? Il est difficile d'y répondre. En admettant la présence du rapace dans le secteur des pistes de ski, il est pertinent de questionner l'impact potentiel non seulement d'un éclairage des pistes mais également les autres interventions humaines pouvant interagir avec la présence de l'oiseau en période hivernale. Cette réflexion peut également s'appliquer à d'autres espèces résidentes l'hiver, en fonction néanmoins de leurs habitudes de vie particulières.

Consultation internet

Le 16 décembre 2004, en consultant un moteur de recherche usuel sur internet au moyen des mots-clés *éclairage/impacts/faune*, 259 items sont recensés (418 sur Google). En ajoutant */hiver*, puis, */ski*, 98 et 25 items sont recensés. Dans l'ensemble ce premier essai s'est avéré plus ou moins performant. En initiant la recherche *impacts/écologiques/éclairage/nocturne*, 29 items sont recensés dont le site de l'*Association Nationale pour la Protection du Ciel Noir*, ou encore, www.astrosurf.com/anpcn/pollution/environnement où un document: *Les impacts écologiques de l'éclairage nocturne* passe en revue plusieurs aspects des répercussions de l'éclairage sur la faune en général.

Le site www.darksky.org (light pollution/ wildlife impacts (search)) est également intéressant et présente plusieurs études ou considérations environnementales de la pollution lumineuse. Le document *Environmental effects of light pollution* s'avère une source fertile de renseignements.

Considérations particulières

Outre les éléments précédents, il est pertinent de prendre en considération d'autres interventions ou opérations pratiquées en périodes hivernales dans ce secteur du parc et qui, directement ou indirectement, ont des répercussions sur les ressources ou les habitats fauniques, par exemple :

- les opérations nocturnes de fabrication de neige artificielle (panache de brume, bruits),
- les opérations nocturnes de nivellement et de damage (bruits et compactage),
- la circulation motorisée (bruits, pollution en plus d'un éclairage mobile).

De plus, ces opérations modifient continuellement le paysage biophysique (domaine vital) des espèces utilisant le secteur des pistes et les écotones riverains des boisés résiduels. Ces espèces désertent temporairement ou définitivement ces portions de territoire ou s'adaptent, le cas échéant, aux perturbations périodiques.

Compléments d'information sur les répercussions potentielles d'un éclairage des pistes de ski alpin sur la faune environnante

3.

D'autre part, la présence des complexes lumineux longeant plusieurs sections de l'autoroute 10 ou éclairant les échangeurs routiers sur de grandes superficies et ce, tout au long de l'année, interfèrent avec les habitudes de vie à des périodes vitales (migrations, reproduction, alimentation) et ce, au travers une circulation automobile incessante accompagnée bien évidemment d'un autre éclairage imprévisible : les phares des véhicules. Ce constat pourrait s'appliquer également à l'intérieur des limites du parc.

Conclusions

À la lumière (!) de ce qui précède, et compte tenu des limitations et de l'interprétation sommaire du présent exercice, les considérations suivantes sont retenues :

- Aucune information pertinente concernant une espèce animale à statut particulier ou en situation préoccupante en période hivernale n'a été répertoriée dans ce secteur du parc.
- Une très forte proportion des espèces animales fréquentant le secteur des pistes de ski alpin durant la période estivale sont en hibernation ou ont migré, temporairement, à l'extérieur de ce secteur.
- Des espèces animales actives durant l'hiver telles que le cerf de Virginie, le lièvre d'Amérique et le lynx roux, fréquentent des couverts forestiers relativement denses (peuplements résineux et mélangés à dominance de résineux) et sont donc peu abondants ou absents dans le secteur des pistes où le couvert ne constitue pas un habitat hivernal adéquat.
- D'autres sources d'éclairage de diverses intensités et amplitudes sont situées à l'intérieur ou à l'extérieur des limites du parc et constituent, à ce titre, des potentiels d'impacts sur la faune, combinés au risque de la circulation automobile ou autres dérangements.
- Il semble que, dans ce contexte précis, l'éclairage localisé des pistes de ski alpin ne représente pas un potentiel d'impacts significatifs, permanents et irréversibles sur la faune fréquentant ce secteur du parc en période hivernale.

Recommandations

Il est recommandé:

Que soient évaluées au préalable, de façon exhaustive et coordonnée, la nature, l'intensité, la durée et les mesures d'atténuation des répercussions éventuelles de tout projet d'éclairage des pistes de ski alpin et ce, à la satisfaction des autorités du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Que soit pris en considération l'ensemble des éléments et aspects sociaux et environnementaux de tout projet d'éclairage d'une portion ou de l'ensemble des pistes de ski alpin.